



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2609

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 9° - Lyon 5°

objet : Rue Pierre Audry - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 16 mars 2018**Délibération n° 2018-2609**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rue Pierre Audry - Approbation du programme de réaménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération rue Pierre Audry à Lyon fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

I - Les objectifs du projet

La rue Pierre Audry est une voie longue d'un kilomètre, bordée d'un tissu urbain résidentiel et reliant les quartiers de Saint-Just (Lyon 5°) à Gorge de Loup (Lyon 9°). Présentant un caractère routier avec un profil très large, la rue Audry s'implante au flanc de la colline de Fourvière et présente une pente importante, de 7,5 % en moyenne.

L'opération de requalification de la rue Audry vise à :

- réduire les vitesses excessives (près d'un tiers des 10 000 véhicules journaliers dépassent la limite de 50 kilomètres par heure),
- rendre accessibles et confortables les cheminements piétons et cycles,
- réduire l'accidentologie (8 accidents recensés entre 2011 et 2015 dont un mortel),
- améliorer l'insertion des bus aux carrefours,
- et plus généralement, à redonner un caractère apaisé à cette rue implantée dans un secteur résidentiel.

II - Caractéristiques du projet

Le projet d'aménagement comprend la reprise du profil de voirie sur tout son linéaire depuis le carrefour Guérin/Berthet/Audry jusqu'au carrefour Buyer/4 Colonnes/Audry. La reprise des carrefours est incluse dans l'opération d'aménagement.

Le programme d'aménagement de la rue Pierre Audry comprend les éléments suivants :

- aménagement d'une chaussée à 2 voies de circulation sur 6,50 mètres de profil (contre 8 à 12 mètres aujourd'hui),
- création de voies d'approche dédiées à la circulation des bus à proximité des carrefours Buyer/4 Colonnes/Audry et Guérin/Berthet/Audry,
- création de bandes cyclables matérialisées par un marquage sur chaussée, dans les 2 sens de circulation,
- aménagement de trottoirs confortables (largeur minimum de 2 mètres),
- organisation du stationnement en longitudinal de chaque côté de la chaussée et interrompu par des massifs plantés,
- récupération des eaux pluviales de voirie par des bassins paysagers aménagés au niveau des carrefours Buyer/4 Colonnes/Audry et Loyasse/Audry.

A l'occasion des travaux de requalification de voirie, la direction de l'eau engagera la réalisation de travaux importants sur les réseaux :

- eau potable : remplacement d'une canalisation sur 600 mètres linéaires et renouvellement des branchements existants,
- assainissement : réhabilitation d'une canalisation sur 930 mètres linéaires et reprise des branchements.

III - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

Le projet prévoit également une désimperméabilisation des sols, ce qui va permettre de mieux infiltrer l'eau et de décharger le réseau d'assainissement. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dont dépend la Métropole de Lyon a une politique active en matière de désimperméabilisation et le projet peut faire l'objet de subventions. Elle nécessite le dépôt d'un dossier de demande de participation.

Le montant exact n'étant pas connu à ce jour, il fera l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme en recettes à délibérer ultérieurement.

IV - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour mener les études et les travaux d'aménagement.

Afin de permettre la réalisation d'études préalables en 2005, l'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle de programme à hauteur de 150 000 €. Le solde repris dans la présente PPI est de 74 980,35 €.

Les dépenses relatives à l'ensemble des prestations énoncées sont estimées à 4 100 000 € TTC (date de valeur janvier 2018) ainsi réparties : 350 000 € TTC pour les études de maîtrise d'œuvre et frais de maîtrise d'ouvrage et 3 750 000 € TTC pour l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.

Les travaux de remplacement et de réparation du réseau d'eau potable sont estimés à 400 000 € HT, les travaux sur le réseau d'assainissement sont évalués à 560 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de réaménagement de la rue Pierre Audry à Lyon 9°.

2° - Autorise :

a) - la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre de l'aide à la désimperméabilisation des sols,

b) - monsieur le Président à déposer le dossier de demande ainsi que l'ensemble des pièces justificatives afférentes et à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'obtention de cette subvention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 4 100 000 € TTC, réparti selon l'échéancier suivant :

- . 50 000 € en 2018,
- . 180 000 € en 2019,
- . 2 600 000 € en 2020,
- . 1 270 000 € en 2021,

sur l'opération n° 0P09O1180 - Lyon - rue Pierre Audry ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 400 000 € HT, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :
400 000 € en 2019, sur l'opération n° 1P09O1180 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 560 000 € HT, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 370 000 € en 2019,
- 190 000 € en 2020,

sur l'opération n° 2P09O1180.

4° - Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 4 250 000 € TTC en dépenses au budget principal, à 400 000 € HT au budget annexe des eaux et à 560 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.